

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2022**

**Absents :** Magali SABOT, David CARRICONDO, Isabelle MOLLON, J. Claude TISSOT.

**Procurations :** D. CARRICONDO à S. DELMAS – J. Claude TISSOT à F. LAFOUGERE – I. MOLLON à M. VERNE – M. SABOT à L. COSTA.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28/02/2022**

Le procès-verbal de la séance du 28/02/2022 est adopté à l'unanimité des présents.

**2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'ensemble des réalisations 2021 pour les différents budgets (communal, assainissement et lotissement) ainsi que les résultats annuels et cumulés.

		Résultat 2021	Résultat cumulé
<b>COMMUNAL</b>	Fonctionnement	10 379.00 €	229 975.06 €
	Investissement	- 98 235.74	- 121 247.20 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Fonctionnement	12 487.35 €	481.66 €
	Investissement	11 017.03 €	21 239.26 €
<b>LOTISSEMENT</b>	Fonctionnement	0.00 €	- 172.00 €
	Investissement	- 32 792.62 €	- 64 717.29 €

Les membres du Conseil Municipal votent les comptes administratifs 2021 (communal, assainissement, et lotissement), présentés par Monsieur le Maire, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et n'étant pas présent lors du vote).

Budget communal : pas de remarques particulières mais à noter que, comme pour l'année 2020, la crise sanitaire a engendré une baisse de recettes (peu de location de salles) mais aussi une augmentation des dépenses (fournitures d'entretien, renfort de personnel...).

Budget assainissement : la modification du mode de facturation de l'assainissement collectif a permis d'avoir un résultat annuel positif avec un résultat cumulé excédentaire en fonctionnement.

Budget lotissement : pas de remarques particulières ; les ventes de terrain seront enregistrées sur 2022.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

**3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes de gestion pour l'année 2021 (communal, assainissement et lotissement) à l'unanimité ; comptes de gestion dressés par Monsieur DUGERDIL, Trésorier municipal.

**4. AFFECTATION DE RESULTAT**

Affectations aux budgets 2022 compte tenu des reports antérieurs				
		Excédent (Recette)	Déficit (Dépense)	Affectation au compte 1068
<b>COMMUNAL</b>	Fonctionnement	118 647.20 €		
	Investissement		121 547.20 €	118 647.20 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Fonctionnement	481.66 €		
	Investissement	21 239.26 €	12 005.69 €	
<b>LOTISSEMENT</b>	Fonctionnement		472.00 €	
	Investissement		64 717.29 €	

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 5. PRESENTATION DES BUDGETS 2021

<b>COMMUNAL</b>	Fonctionnement	739 665.25 €
	Investissement	461 278.59 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Fonctionnement	39 539.05 €
	Investissement	38 549.96 €
<b>LOTISSEMENT</b>	Fonctionnement	893 206.01 €
	Investissement	960 717.30 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes pour l'année 2022.

Asso. Féminine Féloinoise	145.00 €
Comité des Fêtes St Marcel –	1 000.00 € (financement du feu d'artifice)
Coopérative scolaire Ecole St Marcel	175.00 €
Coopérative scolaire Collège Balbigny	60.00 €
Donneurs de Sang	100.00 €
Ecole Intercom. Montagnes du Matin	95.00 €/élève + 330 € de subvention exceptionnelle (achat pianos)
Grotte de Félines	105.00 €
Scène pour tous	100.00 €
Maison d'Accueil Personnes Agées St Marcel (ADMR)	145.00 €
Sou des Ecoles St Marcel	175.00 €
USEP	80.00 €
EPURES – Modification PLU	3690.00

Les autres associations du village sont aidées sous forme de prêt de salles ou autres aides ponctuelles.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 7. FISCALITE LOCALE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer, comme chaque année, les taux de fiscalité pour l'année 2022 (taux pour la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti).

Il rappelle que la taxe d'habitation disparaît pour 80 % des foyers français et que la commune percevra, à partir de 2021, une compensation à l'euro près pour cette taxe (50 497 €) ; compensation figée pour toutes les années à venir.

Il précise également que les bases, fixées par l'Etat, seront augmentées d'environ 4 % pour cette année.

Les élus décident que pour l'année 2022 les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 27.21 % (moyenne départementale 37.84 %),
- Taxe foncière sur le non bâti : 33.17 % (moyenne départementale 43.72 %).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 8. SOLIDARITE UKRAINE

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé au Conseil Communautaire de la CC de Forez-Est de verser une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Ukraine Plaine du Forez à hauteur de 0.50 € par habitant du territoire de la communauté de communes. Cette association, créée sur la Plaine du Forez, est composée de bénévoles aidés d'élus et de partenaires économiques et vient en aide au peuple ukrainien (convoi pour apporter des dons, accueil de familles dans des logements...). Monsieur le Maire propose de verser également 0.50 € par habitant en faveur de cette association (soit 408 €).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

## 9. LOTISSEMENT COMMUNAL « LA VARENNE »

Dans la perspective de la signature des compromis, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les ventes des parcelles pour lesquelles une promesse d'achat a été signée :

- Parcelle n° 01 d'une superficie de 690 m<sup>2</sup>, dont 690 m<sup>2</sup> en lot principal, pour un montant de 42 800 €, au profit de M. MEJDI,
- Parcelle n° 05 d'une superficie de 670 m<sup>2</sup>, dont 670 m<sup>2</sup> en lot principal, pour un montant de 41 500 €, au profit de M. BRUN et Mme INGUANTA,
- Parcelle n° 07 d'une superficie de 957 m<sup>2</sup>, dont 808 m<sup>2</sup> en lot principal et 149 m<sup>2</sup> en lot bis, pour un montant de 68 000 €, au profit de la SCI THIVAL,
- Parcelle n° 18 d'une superficie de 675 m<sup>2</sup>, dont 611 m<sup>2</sup> en lot principal et 64 m<sup>2</sup> en lot bis, pour un montant de 43 800 €, au profit de M. FANI.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces 4 délibérations.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Evelyne THOMAS a participé à une réunion à la CC de Forez-Est concernant la petite enfance et jeunesse. Un doctorant va réaliser une étude sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. 3 juniors associations ont été créées en 2021 sur ce même territoire, des projets de micro-crèches, MAM sont en cours. Il est également constaté un manque d'assistantes maternelles. 17 bourses BAFA ont été attribuées en 2021, 5 refus. 12 demandes en cours pour 2022. Elle remercie les agents communaux pour la pose des nichoirs et mangeoires ; projet du Conseil Municipal des Enfants. Une rencontre avec le foyer Roche Félines est prévue le 02/04/2022 pour le projet de poulailler communal.

Sébastien DELMAS précise qu'un karcher a été acheté par la collectivité. Des changements d'ampoules de l'éclairage public vont prochainement être réalisés par M. Usson, électricien. Un état des lieux des radiateurs de la Maison du Temps Libre sera également réalisé. Les fenêtres des locaux au-dessus de la mairie vont être prochainement changées ; travaux en partie subventionnés par le Département de la Loire et la Région Rhône-Alpes-Auvergne.

Nathalie CRIONNET fait un point sur ses demandes pour les dons pour l'Ukraine, le foyer Roche Félines a déjà participé à une collecte par ailleurs et la MAPA Chantepierre sera solidaire de l'action félineoise. Le 13/05 prochain, elle recevra le référent départemental de la médiathèque.

Bernard BISSUEL a participé le 05/03/2022 à l'opération Loire Propre à Saint Paul de Vézelin. Pour 2022, cette opération se tiendra à Saint Marcel de Félines. Il représentera la collectivité à l'inauguration du GRP Terres de Tisseurs le 01/04/2022. Pour la marche du 1<sup>er</sup> mai, un courrier avec les différentes tâches à prévoir a été remis à la municipalité.

Hervé GROSBELLET indique que les voitures ventouses sur l'aire de co-voiturage à proximité du rond-point de l'A89 ont disparues. Le terrassement pour la future aire de co-voiturage ont été réalisés mais depuis travaux en stand-by. Il rappelle que le prochain don du sang est prévu le 1<sup>er</sup> avril.

Maryline VERNE précise que l'ensemble des jeux de la cour de la cantine ont été installés. Les enfants sont très contents et cela a un impact direct sur le comportement des enfants. Un abonnement a été pris auprès de la Ludothèque intercommunale pour permettre aux enfants de bénéficier de nouveaux jeux chaque mois. Elle fait le point sur le concours de talents organisé par Les ados félineois qui s'est déroulé à Balbigny le 19 mars : belle réussite, grande implication des jeunes ; une partie du bénéfice sera reversée à LACIM.

Les prochains projets :

- Le 08/04 Débat sur l'homosexualité, animé par l'association Triangle Rose, après la projection du film « Baisers volés »,
- 15/05 : organisation d'un parcours pour les enfants à l'occasion du trail des Chevreuils félineois/

Louis COSTA se fait le rapporteur de Magali SABOT : le marché a repris le 08/03/2022. Tout le monde repart pour une année à part Claire Deloire (porc). Accueil de l'épicerie de Nelly qui pour le moment fait un essai, elle prévoit de venir une fois par mois et plus si besoin. Elle prendra contact avec les occasionnels pour planifier les marchés mensuels. Baisse de fréquentation.

Sébastien ALLIER indique que Loire Habitat va mettre en place une clôture autour de la cour du presbytère afin de pallier aux problèmes de déjections canines.

Le mur de l'étang a été endommagé par un camion ; les agents le répareront prochainement.

Le bassin de rétention du lotissement communal a été recréusé afin d'obéir aux prescriptions de l'agence de l'eau.

Frédéric LAFOUGERE participera à une réunion le 04/04/2022 en mairie de Balbigny pour se positionner sur la participation financière des communes concernées par le centre de loisirs de Balbigny.

Il précise qu'en cas d'écobuage constaté, un courrier sera adressé aux administrés concernés.

Il a contacté Mme Suzanne DAMIAN-FARJOT pour son projet de mutuelle santé de village ; elle est prête à porter le projet et un article paraîtra dans les Brèves Félinaises.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 09 Mai 2022 à 19h00.**

**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

